

**Séance du corps académique du 17 décembre 2015**

**Foi et autorité envers les jeunes.**

« Dans le même temps j'ai écrit un livre intitulé : *du Maître*. On y examine, on y recherche et on y trouve cette vérité qu'il n'y a, pour enseigner la science à l'homme, d'autre maître que Dieu, selon ce qui est écrit dans l'Évangile : *Votre unique Maître est le Christ*. »

St Augustin, *Retractationes*, I, 12

Il me semble important d'apporter, avant de débiter cette communication, quelques précisions. La question qui est proposée à notre réflexion peut prendre de multiples aspects en fonction du contexte à partir duquel nous l'abordons : aumônerie, mouvements chrétiens, grands rassemblements... Mon expérience m'oblige à ne considérer la question de la pastorale et de la proposition de la foi que dans le contexte, très particulier, de l'enseignement catholique. J'ai, en effet, effectué la quasi-totalité de mes études dans l'enseignement catholique (Institution Ste Marie d'Antony puis Institut Catholique de Paris) et j'y travaille depuis une quinzaine d'année (Institut St Louis St Clément, Lycée St Charles). De plus, je ne suis ni théologien ni même un spécialiste en Pastorale Scolaire. Je n'aborde donc cette question que du point de vue d'un enseignant de philosophie et d'un responsable de cycle.

Pour analyser la question de la pastorale au sein de l'enseignement catholique, nous disposons de plusieurs textes de référence : bien entendu les textes conciliaires, mais aussi les rapports Dagens<sup>1</sup>, la doctrine sociale de l'Église<sup>2</sup>, le Statut de l'Enseignement Catholique<sup>3</sup> et un autre texte que la préparation de cette communication m'a donné l'occasion de relire : « Pour une pastorale de la culture »<sup>4</sup> émanant Conseil pontifical de la culture et paru en 1999.

---

<sup>1</sup> *Proposer la foi dans la société actuelle I, II et III*, Ed. du Cerf, 1994, 1995 et 1996 ainsi que *Proposer la foi aux jeunes dans la société actuelle* - Assemblée plénière des évêques de France, Paris, 23-24 avril 1996, Bayard, Centurion, Paris, 1996.

<sup>2</sup> Conseil pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, ed. du Cerf, Coll. Documents des Églises, Paris, 2005.

<sup>3</sup> <http://www.enseignement-catholique.fr/ec/images/stories/abonnement/statut-enseignement-catholique-juin-2013.pdf>

<sup>4</sup> Le texte est disponible sur le site du Vatican ([http://www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_councils/cultr/documents/rc\\_pc\\_pc-](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/cultr/documents/rc_pc_pc-)

Nous ne pouvons pas aborder la question de la proposition de la foi dans les écoles catholiques si nous ne définissons pas, même brièvement, la proposition générale de l'enseignement catholique.

### **L'enseignement privé catholique sous contrat – le caractère propre**

L'école a longtemps été le terrain d'affrontement entre l'Eglise et l'Etat qui ont, chacun, revendiqué une sorte de monopole sur l'instruction. La loi Debré de 1959 a instauré une situation assez originale : un contrat d'association entre un état laïc et un établissement privé qui peut être confessionnel. Les établissements privés sous contrat ont une mission de service public et à ce titre les enseignements doivent être dispensés selon les règles de l'enseignement public : horaire, programme, respect de la liberté de conscience, accueil de tous les enfants sans distinction d'origine ou de croyance,... Le code de l'éducation est à ce sujet très clair : « Dans les établissements privés qui ont passé un des contrats prévus aux articles L. 442-5 et L. 442-12, l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'État. L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance, y ont accès. » (Art. L442-1). Cependant, l'établissement privé sous contrat n'est pas un établissement public parce qu'il possède et revendique son caractère propre : l'établissement dans lequel je travaille, par exemple, est bien un établissement privé *catholique* sous contrat d'association avec l'état. Ce contrat revient à associer deux réalités qui pourraient paraître difficilement conciliables : la liberté de conscience et l'ouverture à tous d'un côté et le caractère propre de l'autre ; une stricte laïcité et l'identité confessionnelle de l'établissement. Ce sont, en réalité, deux identités à respecter.

Le caractère propre est la raison d'être de l'enseignement privé et de son contrat avec l'état, en effet, si l'établissement ne respecte pas les programmes, la liberté de conscience,... le contrat cesse, mais si l'établissement ne met pas en avant sa spécificité, il est vain. Il est cependant impossible de donner une définition unique du « caractère propre ». Le caractère

---

[cultr\\_doc\\_03061999\\_pastoral\\_fr.html](#)) ou téléchargeable en format pdf sur le site de l'AAEF : [http://www.aef.fr/images/documentation/ROME\\_Conseil-pontifical-culture\\_Pour-pastorale-culture.pdf](http://www.aef.fr/images/documentation/ROME_Conseil-pontifical-culture_Pour-pastorale-culture.pdf)

propre n'est, à proprement parler, défini ni par la loi, ni par la jurisprudence, cependant le Conseil constitutionnel lui a donné une valeur constitutionnelle : « la sauvegarde du caractère propre d'un établissement lié à l'État par contrat, ..., n'est que la mise en œuvre du principe de la liberté d'enseignement »<sup>5</sup>. M. Roger Errera, conseiller d'état, a, lors de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur le port des signes religieux, donné la définition suivante du caractère propre : « c'est "la valeur différente" de l'enseignement privé, le style d'éducation, l'encadrement, les activités postsecondaires, les formes de vie pédagogiques, les rapports avec les familles, avec les élèves (...), les valeurs au nom desquelles cet établissement a été créé. »<sup>6</sup> Le caractère propre n'est pas forcément lié au caractère confessionnel de l'établissement, il existe d'ailleurs des établissements privés sous contrat non confessionnels. Il est cependant clair que dans le cas des établissements catholiques : le style d'éducation, l'encadrement, le rapport aux familles ne saurait être disjoint de la catholicité de l'établissement. Il ne suffit pas d'enseigner la théologie catholique, de dire le bénédicité en début de repas à la cantine ou d'avoir des croix dans les salles de cours pour être un établissement catholique ; j'aurais même tendance à penser, et cela n'engage que moi, qu'une école qui se contenterait de cela, qui serait une école pour catholique ne serait justement pas catholique. Un établissement est catholique parce que ce qui anime la totalité des multiples aspects de la vie de l'établissement repose sur l'Évangile et sur les valeurs portées par le christianisme. Un établissement qui ne traiterait pas ses salariés avec le respect dû aux enfants de Dieu mais qui organiserait de grandes prières serait comme ce peuple qui « m'honore de la bouche et des lèvres; Mais son cœur est éloigné de moi, Et la crainte qu'il a de moi n'est qu'un précepte de tradition humaine. »<sup>7</sup> Il ne faut pourtant pas être naïf et avoir bien conscience de la difficulté engendré par l'accueil de tous : professeur comme élèves et familles avec leurs réticences, voire leurs revendications. Or, si l'enseignement catholique ne doit pas être un enseignement de catholique pour catholique, il ne doit pas non plus oublier qui il est et « mettre sous le boisseau »<sup>8</sup> la foi qui l'anime. Les valeurs et intuitions qui animent le projet d'établissement doivent clairement trouver leurs références dans les Évangiles. Pour reprendre le schéma proposé par les professeurs Pollefeyt et Bouwens, nous avons quatre types d'école :

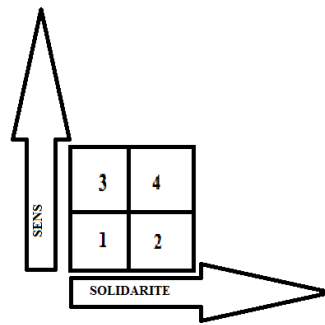
---

<sup>5</sup> Conseil Constitutionnel, décision n° 77-87 DC du 23 novembre 1977 « liberté d'enseignement ». Cela sera confirmé par une deuxième décision de Conseil Constitutionnel en date du 18 janvier 1985.

<sup>6</sup> Audition du 26 octobre 2003, cité par le rapport n°219 (2003-2004) de M. Jacques Valade portant sur le projet de loi « Laïcité – Port de signes ou de tenue manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics »

<sup>7</sup> Esaïe, 29, 13 voir aussi : Ps, 50, 16, Matthieu, 15, 8 et 9, Marc, 7, 6 et 7 et Colossien, 2, 22.

<sup>8</sup> Cf. Matthieu, 5, 14-16.



- 1- Une école sans couleur : peu de valeur, peu de référence à l'Évangile et peu de solidarité ;
- 2- Une école très coloré : beaucoup de solidarité mais non référencé, sans lien réel aux valeurs ;
- 3- Une école de catholiques par et pour les catholiques : beaucoup de convictions, un fort référencement à l'Évangile mais trop peu de solidarité et d'accueil de l'autre ;
- 4- Ce doit être l'enseignement catholique : des convictions réelles et vécues ainsi qu'un réel ancrage dans l'Évangile qui permet une réelle ouverture au pluralisme.

Les établissements catholiques sous contrat et l'enseignement catholique en général, par la voix de son secrétariat général, sont en perpétuel recherche d'équilibre entre les deux dimensions de son contrat. Il ne faudrait pas non plus oublier le lien, pour ne pas dire le contrat, qui lie l'établissement à l'Église, à son diocèse. Rappelons, par exemple, que les chefs d'établissement reçoivent une lettre de mission de l'évêque, ou de la congrégation à laquelle son établissement appartient, et que certains manquements au droit canon, s'ils ne remettent pas en cause le fait d'être professeur dans l'enseignement catholique, peuvent conduire à l'éviction d'un chef d'établissement. De plus, l'Église confie aux établissements catholiques une mission éducative. Cela signifie que ces établissements scolaires sont bien des écoles qui doivent enseigner les mathématiques, la littérature, la philosophie, ... mais aussi que leurs diverses activités (encadrement, soutien proposé aux élèves en difficultés, ...) doivent manifester la Bonne Nouvelle et constituer un terreau favorable à l'annonce explicite de l'Évangile.

L'identité de l'enseignement catholique tient donc à la proposition tout à fait particulière qu'elle présente aux élèves et à tous ceux qui œuvrent en son sein. Si évangéliser, c'est faire croître en humanité, l'école catholique doit faire grandir la Personne en se frottant au risque d'une société sécularisée<sup>9</sup>.

Un enseignement, quelle que soit la discipline enseignée, n'est jamais neutre, il repose et reflète toujours une anthropologie particulière. L'anthropologie à laquelle se réfère l'enseignement catholique est clairement une anthropologie chrétienne. La personne de chacun, dans ses besoins matériels et spirituels est au centre de l'enseignement du Christ, la promotion de la personne humaine est donc tout naturellement le but premier de l'Enseignement Catholique. Il faut alors immédiatement ajouté, ce que font les différents documents de cadrage de l'Enseignement Catholique, que « la personne n'advient à sa pleine dimension que par la culture »<sup>10</sup>. « Au sens large, le mot "culture" désigne tout ce par quoi l'homme affine et développe les multiples capacités de son esprit et de son corps ; s'efforce de soumettre l'univers par la connaissance et le travail ; humanise la vie sociale, aussi bien la vie familiale que l'ensemble de la vie civile, grâce au progrès des mœurs et des institutions ; traduit, communique et conserve enfin dans ses œuvres, au cours des temps, les grandes expériences spirituelles et les aspirations majeures de l'homme, afin qu'elles servent au progrès d'un grand nombre et même de tout le genre humain. »<sup>11</sup> L'enseignement catholique affirme donc que l'humanisation passe par la culture et la maîtrise des connaissances<sup>12</sup>.

La culture sert la recherche de la vérité, l'annonce de l'Évangile ne se surajoute pas à cette recherche mais en fait partie intégrante. « Un établissement catholique traduit dans son enseignement comme dans sa vie, le souci de proposer et de favoriser une formation catéchétique, une culture chrétienne, une morale en référence aux valeurs évangéliques, une éducation à la prière et aux sacrements. »<sup>13</sup> Un établissement catholique doit être en mesure de proposer une formation chrétienne, une préparation aux sacrements en lien avec son diocèse et

---

<sup>9</sup> Cf. Marcel Gauchet, « Service public, pluralisme et tradition chrétienne dans l'éducation » in *L'école catholique au risque de la société*, Exposant neuf, Hors-série, n°1, juin 2002.

<sup>10</sup> *Gaudium et Spes*, §53, 1

<sup>11</sup> *Gaudium et Spes*, §53, 2

<sup>12</sup> Cf. *Etre professeur dans l'enseignement catholique*, Enseignement Catholique Actualité, hors-série, sept 2007, p. 6.

<sup>13</sup> Précédent statut de l'enseignement catholique.

sa paroisse de rattachement, mais cela n'est pas suffisant. L'annonce du Christ révèle l'homme à lui-même et passe par le service de l'homme qu'est la tâche éducative. Cela implique que l'annonce du Christ n'est pas cantonnée aux seules heures de catéchèse ou aux temps forts même s'ils en constituent des moments clefs. L'enseignement catholique n'est pas un enseignement public avec une aumônerie intégrée. Si elle n'était que cela elle serait vaine car les aumôneries font très bien leur travail et les écoles publiques aussi. Cette annonce ne peut pas non plus se faire dans un quelconque contenu doctrinaire des cours dispensés aux élèves. La « valeur différente » qui en fait son caractère propre ne réside pas là, mais bien dans la façon dont s'articule éducation et enseignement avec une orientation chrétienne, dans la manière d'approcher les personnes qui composent la communauté éducative : élèves, familles, professeurs et personnel. L'originalité de l'enseignement catholique est d'être d'abord une école, c'est-à-dire un lieu d'enseignement profane, et de faire reposer sa mission apostolique sur cette activité. Le foyer de son rayonnement est bien son enseignement.

« L'établissement catholique d'enseignement n'a de vie réelle que dans l'inconfort permanent du paradoxe existentiel qui le traverse de part en part, à savoir celui de sa double appartenance :

- sa relation administrative et pédagogique avec l'État dans le cadre du contrat d'association au service public de l'Éducation nationale;
- son lien avec l'Église dont est reçue la mission de témoigner auprès de jeunes de la vérité vivante de la révélation chrétienne. »

Il me semble que chercher à abolir un tel paradoxe serait une erreur, parce que justement ce paradoxe est vivifiant.

Le christianisme n'est pas porté par une culture spécifique mais a rencontré diverses cultures au fil de son histoire. Le christianisme a ainsi adapté, non pas le message christique, mais la façon d'annoncer le Christ à la culture du lieu, il a utilisé les ressorts de telle ou telle culture pour annoncer l'Évangile. C'est ce que nous nommons l'inculturation de la foi. On parle plutôt de culture christianisée quand une culture accueille et intègre dans son contexte propre le message de l'Évangile, quand l'Évangile pénètre et transforme en profondeur une culture. Il est évident que tout cela ne s'est pas toujours réalisé de manière sereine ou harmonieuse. Il ne faut pas être dupe des moments de violence inacceptables qui ont ponctué notre histoire. La repentance opérée par le pape Jean-Paul II lors du jubilé de l'an 2000. Il a ainsi écrit en 1994 : « Il est donc juste que, le deuxième millénaire du christianisme arrivant à son terme, l'Église

prenne en charge, avec une conscience plus vive, le péché de ses enfants, dans le souvenir de toutes les circonstances dans lesquelles, au cours de son histoire, ils se sont éloignés de l'esprit du Christ et de son Evangile, présentant au monde, non point le témoignage d'une vie inspirée par les valeurs de la foi, mais le spectacle de façons de penser et d'agir qui étaient de véritables *formes de contre-témoignage et de scandale.*»<sup>14</sup> Tout établissement catholique est une institution chrétienne, à ce titre elle doit initier à l'impact de la foi chrétienne dans la culture.

La foi chrétienne n'invite pas à une vague religiosité, mais à une relation au Christ vivant, à une foi qui s'accueille et s'approfondit dans le corps de la communauté chrétienne. L'approfondissement de la vérité par la tradition de l'Eglise a recours à la Raison<sup>15</sup>. C'est aussi en cela que nous pouvons parler d'une pastorale de la culture. L'école ne doit pas se contenter de juxtaposer des savoirs utiles pour s'adapter à l'environnement contemporain, elle doit aussi honorer les questionnements portés par toute personne humaine et créer les conditions propices pour une annonce de l'Evangile. Les programmes scolaires doivent être des lieux de recherche et de découverte spirituelle, de formation humaine et chrétienne. Cela signifie que les établissements catholiques doivent bien entendu proposer des temps d'annonce explicite de l'Evangile, mais ils doivent aussi donner l'opportunité d'aborder les questions existentielles et spirituelles que nous portons tous. Pour qu'il y ait une véritable annonce de l'Evangile, il faut honorer la dimension spirituelle de tout être humain. Les établissements doivent être des lieux de recherche, de découverte et d'approfondissement spirituels, mais aussi de vie spirituelle par la prière et la célébration. Ce point est extrêmement délicat car il s'agit, dans le même temps, de respecter la liberté de conscience de chacun, ne pas modifier les savoirs pour les faire correspondre à je ne sais quel dogme mais proposer malgré tout une perspective chrétienne qui doit concourir à la formation intégrale de la personne. Il ne faut en aucun cas contrevenir au respect dû à chacun et à la vérité portée par chaque discipline. Cependant, l'évangélisation passe par l'ouverture aux cultures et est créatrice de lien et de dialogue. La possibilité d'affirmer sa foi tout en respectant l'autre est probablement le meilleur témoignage de notre foi et de la valeur du projet de l'enseignement catholique.

---

<sup>14</sup> *Tertio Millennio adveniente,*

<sup>15</sup> Cf. *Fides et Ratio.*

L'enseignement catholique s'engage donc sur une pastorale de la proposition qui affront plusieurs défis :

- 1- Une hétérogénéité des demandes à entendre. L'ouverture à tous est une richesse mais aussi un défi en ce que les publics qui composent nos établissements sont extrêmement divers. En lisant cela, beaucoup penseront à la présence d'enfants et d'enseignants d'autres religions, et particulièrement de confession musulmane. Ce serait un tort de limiter cette question à cette seule réalité. L'hétérogénéité des demandes provient aussi des familles chrétiennes. Comment faire passer message de foi et de paix à une famille catholique libanaise qui a connu la guerre et qui trouve qu'il y a trop de musulmans dans la classe de son enfant ?
- 2- Une éducation à la liberté. L'éducation et plus particulièrement l'éducation chrétienne n'a comme fondement et comme finalité que la liberté de la personne. Eduquer quelqu'un n'a de sens que si cette personne est libre et n'a de valeur que si elle apprend à l'autre à user de sa propre liberté.
- 3- L'école est un lieu d'entrée et de transmission de la culture. Ce point est très souvent remis en cause par la rupture de la transmission provoquée par les déracinements de toute sorte (déracinement géographique, perte d'un parent,...) mais aussi par la mauvaise réputation de la réalité même de la transmission. Transmettre ne signifie pas une répéter de manière stérile et autoritaire mais suppose de faire mémoire pour innover et trouver son identité. Nous devons nous demander si l'autonomie dont les programmes et réformes nous rebattent les oreilles n'est pas compromise par une perte de la transmission et donc de l'appropriation. Toute culture se renouvelle grâce aux apports d'aires culturelles voisines, cependant à travers la culture s'expriment des interrogations constantes de l'humanité. Il n'y a aucun conservatisme à transmettre la culture.

L'annonce de la foi passe donc par le témoignage explicite des croyants, témoignage par la parole mais aussi par les actes : «Voyez comme ils s'aiment ! »<sup>16</sup>) et le dialogue critique avec la culture. Il y a donc, consubstantiel au projet de l'enseignement catholique, un accueil de l'interculturalité. Ceci est le propre de l'Eglise qui dès son origine a été désireuse de la rencontre des diverses cultures : « là, il n'est plus question de Grec ou de Juif, de circoncision ou

---

<sup>16</sup> Ac, II, 42-47



d'incirconcision, de Barbare, de Scythe, d'esclave, d'homme libre ; il n'y a que le Christ qui est tout et en tout. »<sup>17</sup> Ce dialogue avec les autres religions a fait l'objet d'une déclaration de Paul VI lors du concile en 1965 : *Nostra Aetate*. Ce dialogue est certes parfois difficile mais aussi possible. Il faut souligner que l'annonce est un acte de relation et non un simple énoncé. La parole du Christ doit être une parole annoncée, une parole vécue et parole célébrée. Ce n'est qu'à cette triple condition que la parole du Christ est une parole vivante.

**Parole annoncée :** il y a une différence de la prise en compte du fait religieux et la proposition de la foi. Tous les enseignants sont susceptibles de contribuer, au sein de leur discipline, à la prise en compte du fait religieux (c'est en tout cas la proposition du Rapport Régis Debray), en revanche l'annonce explicite de la foi relève des chrétiens de la communauté éducative.

**Parole vécue :** nous en avons beaucoup parlé. Le premier témoignage reçu est celui de notre manière d'agir les uns envers les autres. L'incohérence entre les paroles et les actes est à ce sujet rédhibitoire.

**Parole célébrée :** l'école doit être un lieu où il est possible de prier et de célébrer les sacrements. Nous pouvons malgré tout soulever un point de difficulté : un établissement ne doit pas devenir une paroisse de remplacement. Il faut que les établissements scolaires nouent des liens étroits avec la paroisse, les responsables et prêtres pour ne pas assécher les aumôneries et les autres mouvements chrétiens. La proposition de l'école doit s'harmoniser avec celle de la paroisse et non pas l'écraser. C'est un point d'attention important particulièrement quand les établissements scolaires ont un effectif important.

Il faut, malgré tout, souligner que la situation de l'école est très particulière en ce que, à première vue, la première relation instituée entre les différentes personnes est une relation d'autorité : autorité du professeur sur les élèves, du chef d'établissement sur les professeurs, ... Or cette relation d'autorité, si elle est mal perçue, peut venir brouiller la relation créée par l'annonce de l'Évangile. Pour le dire simplement, il semble que pour beaucoup la question serait : comment avoir une parole libératrice si nous sommes dans une relation d'autorité ? Cette question vient du fait que le concept d'autorité est souvent mal compris et confondu avec le

---

<sup>17</sup> Colossien, III, 11

pouvoir voire la violence. Il serait donc intéressant de réfléchir à ce concept d'autorité en se référant à celle du Christ.

### **Autorité du Christ et Obéissance dans la foi.**

Le modèle d'autorité est bien entendu le Christ : à la fois autorité parfaite et parfaite mise en pratique de l'autorité<sup>18</sup>.

Il faut commencer par rappeler que le Christ a connu, lui aussi, des problèmes d'autorité avec ces disciples : ceux qui murmure entre eux : « Après avoir entendu, beaucoup de ses disciples dirent : « elle est dure, cette parole ! Qui peut l'écouter ? » Mais sachant en lui-même que ses disciples murmuraient à ce propos, Jésus leur dit (...) »<sup>19</sup> (après avoir dit aux juifs qu'il est le pain du ciel...), il faut reconnaître que les disciples peuvent aussi être turbulents : « Jésus leur demandait : « De quoi discutiez-vous en chemin ? » Ils se taisaient, car, sur la route, ils avaient discuté entre eux pour savoir qui était le plus grand. »<sup>20</sup>. La fin de l'Évangile selon St Matthieu est, sur la question qui nous occupe, particulièrement intéressant : « Quand ils le virent, ils se prosternèrent, mais certains eurent des doutes. Jésus s'approcha d'eux et leur adressa ces paroles : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. »<sup>21</sup>. Outre le fait que son autorité est reçue du Père, face aux doutes de ses disciples, le Christ réaffirme son autorité par une parole, un ordre et le fait qu'il les accompagne. L'autorité se voit dans la parole qui commande et en cela il peut paraître proche du pouvoir, mais celui qui a autorité est aussi celui qui accompagne. L'autorité est donc bien ce qui fait grandir et non ce qui fait plier l'autre sous la force. Hannah Arendt est, sur ce point, très claire : l'autorité requiert l'obéissance mais elle exclut la violence et la coercition et est incompatible avec la persuasion. La relation d'autorité, qui est une relation asymétrique, entre celui qui commande et celui qui obéit présuppose la liberté de celui qui obéit.

---

<sup>18</sup> Sur ce point je m'inspire de la conférence donnée par Mgr Luc Ravel, évêque aux armées, lors d'une session de l'ADDEC.

<sup>19</sup> Jean, 6, 60-61

<sup>20</sup> Marc, 9, 33-34

<sup>21</sup> Matthieu, 28, 17-20

Il n'en reste pas moins que quelque chose déconcerte ses contemporains, on se demande d'où lui vient cette autorité : « Jésus et ses disciples reviennent à Jérusalem. Et comme Jésus allait et venait dans le Temple, les grands prêtres, les scribes et les anciens vinrent le trouver. Ils lui demandaient : « Par quelle autorité fais-tu cela ? Ou alors qui t'a donné cette autorité pour le faire ? » Jésus leur dit : « Je vais vous poser une seule question. Répondez-moi, et je vous dirai par quelle autorité je fais cela. Le baptême de Jean venait-il du ciel ou des hommes ? Répondez-moi. » Ils se faisaient entre eux ce raisonnement : « Si nous disons : Du ciel, il va dire : Pourquoi donc n'avez-vous pas cru à sa parole ? Mais allons-nous dire : Des hommes ? » Ils avaient peur de la foule, car tout le monde estimait que Jean était réellement un prophète. Ils répondent donc à Jésus : « Nous ne savons pas ! » Alors Jésus leur dit : « Moi, je ne vous dis pas non plus par quelle autorité je fais cela. »<sup>22</sup>. D'autant que les « origines » du Christ ne prêchent pas en sa faveur : « Nathanaël lui dit « De Nazareth, peut-il sortir quelque chose de bon ? »<sup>23</sup>. D'une certaine manière toute autorité est déconcertante car son origine n'est jamais tout à fait explicite<sup>24</sup>.

La nature de l'autorité du Christ déconcerte parce qu'elle n'est pas :

**Politique** : Le Christ est descendant des rois de Judas (voir pour cela la généalogie de Jésus Christ dans les premières lignes de l'Evangile selon St Matthieu), cependant il refuse clairement cette autorité « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu » Marc, XII, 13-17; Matthieu, XXII, 21; Luc, XX, 25.

**Economique** : Le Christ évolue dans un empire marqué par des forces économiques extraordinaires, il connaît la valeur de l'argent et y fait souvent référence. Cependant, « Aucun domestique ne peut servir deux maîtres : ou bien, il détestera le premier, et aimera le second ; ou bien il s'attachera au premier, et méprisera le second. Vous ne pouvez pas servir à la fois Dieu et l'Argent. » Luc, XVI, 13.

**Militaire** : « Alors Jésus lui dit: « rengaine ton glaive ; car tous ceux qui prennent le glaive périront par le glaive. » Matthieu, XXVI, 52.

---

<sup>22</sup> Marc, XI, 27-33

<sup>23</sup> Jean, I, 46

<sup>24</sup> Dans le cas du Christ, son origine est pour nous explicite : les théophanies lors de son baptême dans le Jourdain et de sa transfiguration attestent que le Christ est le Messie choisi et envoyé par Dieu.

**Scientifique** : « Jésus parcourait toute la Galilée, enseignant dans les synagogues, prêchant la bonne nouvelle du royaume, et guérissant toute maladie et toute infirmité parmi le peuple. » Matthieu IV, 23. « Jésus lui répondit: J'ai parlé ouvertement au monde; j'ai toujours enseigné dans la synagogue et dans le temple, où tous les Juifs s'assemblent, et je n'ai rien dit en secret. » Jean XVIII, 20. Le Christ enseigne mais, il n'est pas un docteur de la loi ;

**Religieuse** : il n'est pas de la tribu de Levi qui est dédiée au service du Temple de Jérusalem.

L'autorité du Christ se voit en trois lieux :

- 1- **Dans son discours car il enseigne.** « Et il advint, quand Jésus eut achevé ces discours (sur les faux prophètes et les vrais disciples), que les foules étaient frappées de son enseignement : car il les enseignait en homme qui a autorité, et non pas comme leurs scribes » Matthieu, VII, 28-29. Dans la *Bible de Jérusalem* la note dit que les scribes abritaient tous leurs enseignements derrière la « tradition » des anciens, qui font passer un message informatif. En XV, 2 les pharisiens reprocheront au Christ le fait que ses disciples transgressent la tradition des anciens, ce à quoi il leur répondra : « Et vous avez annulé la parole de Dieu au nom de votre tradition. Hypocrites ! Isaïe a bien prophétisé de vous, quand il dit : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est loin de moi* » Matthieu, XV, 6-7.) Or le Christ a des disciples pas des élèves. Le Christ est l'auteur de ses paroles et ne se contente pas de transmettre la tradition des anciens sans pour autant abolir la Loi ou les Prophètes. Cf. Matthieu V, 17-37 et ce long passage sur le mode « on vous a dit ... Eh bien moi je vous dis ... ». Il en assume toute la responsabilité. L'annonce explicite de la foi peut s'aider de support de toute sorte, et les éditeurs ont parfois fait un travail remarquable, cependant l'annonce doit oser une parole de vie. La formation des catéchistes est primordiale à la fois pour être certain de ne pas commettre d'erreur sur les textes, des dogmes,... mais aussi pour être soi devant les élèves. Une séance de catéchèse n'est pas un séminaire de recherche en théologie où l'on peut tenter une interprétation. Ceci étant ce n'est pas un support, quel qu'en soit la qualité, qui annonce l'Évangile mais bien une personne avec sa foi, ses questionnements, ses doutes et ses incompréhensions.
- 2- **Dans ses gestes car il fait des miracles.** Il ne s'agit pas de relever tous les miracles du Christ. Cependant un est intéressant : la guérison d'un démoniaque à Capharnaüm : « la

frayeur les saisit tous, et ils disaient les uns les autres : « Quelle est cette parole ? Il commande avec autorité et puissance aux esprits impurs (...) » Luc, IV, 36 et il remet les péchés (Luc V, 24). La guérison physique atteste de la rémission des péchés, il a une autorité qui va au-delà du corps et qui touche les esprits. Si les écoles catholiques développent des miracles de patience à l'égard de ses élèves, il semblerait que ce point soit éloigné de notre propos central. Cependant, ce qui est intéressant c'est que le Christ prend celui qui l'interpelle dans son intégralité. Or le projet de l'enseignement catholique, encore une fois, est bien le développement intégral de la personne humaine. Elle ne s'adresse pas qu'à l'intelligence des personnes mais bien à la personne dans son entier, elle propose, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Maritain, un « humanisme intégral ».

- 3- **Dans son appel.** Il lui suffit d'appeler les hommes pour qu'ils le suivent (Matthieu, IV, 18-22. C'est tout particulièrement vrai de la vocation de Matthieu : « Etant sorti, Jésus vit, en passant, un homme assis au bureau des douanes, appelé Matthieu, et il lui dit : « Suis-moi ! » et se levant, il le suivit » Matthieu, IX, 9 Marc, II, 13 et Luc, V, 29-32. L'annonce explicite de l'Évangile est la réponse à un appel, une vocation. A notre baptême, nous devenons Prêtre, Prophète et Roi, nous sommes ainsi appelés à annoncer la parole de Dieu. Mais l'annonce de l'Évangile doit aussi être un appel pour ceux qui l'entende, celui qui reçoit cette annonce doit ressentir l'appel à suivre le Christ. Une séance de catéchèse ne peut être un cours de théologie où l'autorité de celui qui le dispense reposerait sur tel diplôme. On peut certes parfois regretter le manque de formation théologique de certains bénévoles, cependant que l'annonce du Christ soit confié à tout un chacun est conforme à l'Évangile : « Père, Seigneur du ciel et de la terre, je proclame ta louange : ce que tu as caché aux sages et aux savants, tu l'as révélé aux tout-petits. », Matthieu, 11, 25-30

### **Trois points en guise de conclusion :**

L'autorité du Christ respecte fondamentalement la liberté humaine : « Tandis que Jésus sortait de Jéricho avec ses disciples et une foule nombreuse, un mendiant aveugle, Bartimée, le fils de Timée, était assis au bord de la route. Apprenant que c'était Jésus de Nazareth, il se mit

à crier: «Jésus, fils de David, aie pitié de moi!» Beaucoup de gens l'interpellaient vivement pour le faire taire, mais il criait de plus belle : «Fils de David, aie pitié de moi!» Jésus s'arrête et dit: «Appelez-le.» On appelle donc l'aveugle, et on lui dit: «Confiance, lève-toi; il t'appelle.» L'aveugle jeta son manteau, bondit et courut vers Jésus. Jésus lui dit: «Que veux-tu que je fasse pour toi? — Rabbouni, que je voie.» Et Jésus lui dit: «Va, ta foi t'a sauvé.» Aussitôt l'homme se mit à voir, et il suivait Jésus sur la route. » Marc, X, 46-52. C'est parce que Bartimée lui a demandé quelque chose, qu'il l'a obtenu. Le Christ n'impose pas et d'une certaine manière ne s'impose pas, il attend une réponse de la part de celui qui l'appelle.

L'autorité du Christ fait grandir l'homme et le royaume de Dieu. Il n'y a d'autorité que celle qui met l'homme debout, qui fait droit à la personne dans son intégralité. L'école catholique doit former des hommes et des femmes libres et responsables. En réponse à certaines crises ou certains évènements tragiques, nous entendons souvent dire que l'école doit former des citoyens et que la culture est un rempart contre la barbarie. C'est plus un slogan convenu et commode qu'autre chose. L'école doit concourir à la formation intégrale de la personne seule capable de rendre l'homme libre et responsable. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera un citoyen et qu'il sera prêt à aborder les défis du monde.

L'autorité du Christ ne peut être comprise et accueillie que par la foi qui est cette capacité de coïncider à l'autorité si particulière du Christ qui transforme et sauve. Cependant, la communauté et le magistère sont de première importance car il ne faut pas oublier le brouillage en raison du péché originel. Le *sensus fidei* qui est cette capacité de percevoir la vérité de la foi, cet instinct infallible de la vraie foi, est directement lié à la Parole de Dieu écrite ou transmise. Il est guidé par le Magistère de l'Eglise, qui le confirme, l'alimente, l'écoute, le démontre, le fait fructifier et lui évite de tomber dans la crédulité. Le *sensus fidei* est à lier étroitement avec l'*ecclesia*. Le pape François affirmait ainsi dans son entretien programmatique avec le P. Antonio Spadaro : «l'image de l'Eglise qui me plaît est celle du peuple de Dieu, Saint et Fidèle(...). »